

CONSEIL MUNICIPAL DE MARPENT DU MERCREDI 6 MAI 2009

COMPTE-RENDU DE SEANCE

DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE COMMUNALE

L'enquête publique concernant le déclassement d'un terrain communal est terminée.

Le maire fait lecture du compte-rendu du commissaire- enquêteur qui donne un avis défavorable.

Le Conseil vote donc le maintien de ce terrain dans le domaine public communal.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- Football Club : 6400
- MSL Athlétisme : 2500
- Cyclo - randonneurs : 2800
- Savate Club : 550
- Gym Marpentoise : 450
- Les Archers : 500
- Judo- Club : 250
- Air Soft : 150
- Harmonie communale : 7000
- Les Amis du Moulin: 300
- Amicale des Ecoles : 500
- Bibliothèque : 760
- Comité des Anciens : 500
- Joie de la Famille : 350
- Anciens Combattants : 300
- Gardon Marpentois : 230
- Société de Chasse : 260
- Joueurs de Cartes : 150
- Amicale des Fonctionnaires : 140
- Arche de Noê : 75
- Vie Libre : 75
- Les Bribeux : 3000
- Marche Nordique : 150
- Retraités du Rail : 150
- CLIC : 100
- Collectif jeunes marpentois : 150
- Amicale du Personnel : 3200

Par ailleurs, une subvention exceptionnelle de 600 euros est accordée à l'harmonie pour son déplacement à Douai.

CONVENTION AVEC L'ACID

Le conseil donne mandat au maire pour signer une convention avec l'ACID permettant le recours ponctuel à cette association en cas d'absence d'un agent.

CONVENTION AVEC LE THEATRE SIX

Sur proposition de Frédéric BERNARD, adjoint à la culture, le conseil donne mandat au maire pour signer une convention avec le Théâtre Six par laquelle la commune accepte de stocker les costumes de cette compagnie en échange de quoi la commune pourra utiliser ces costumes pour le Son et Lumières de la Fête du Moulin.

DESIGNATION DU MAÎTRE D'OEUVRE POUR LA BIBLIOTHEQUE

Après un vote à bulletin secret, Frédéric BERNARD annonce que l'architecte lauréat est Philippe VALERY, architecte maubeugeois, qui se verra donc confier la maîtrise d'oeuvre du projet.

CENTRE DE LOISIRS

Tarifs pour l'été 2009.

Pour la Petite Enfance, il est proposé de créer quatre postes et d'appliquer la tarification suivante :

Non allocataires CAF : 50

Allocataires CAF : 1er enfant : 40 - 2e enfant et plus : 30

Familles ayant un quotient CAF inférieur à 503 : 30

Ces tarifs sont doublés pour les extérieurs.

Tarif des repas : 2,20 par repas

Participation des parents aux excursions : 20 pour la Mer des sables et 12 pour le Forum des sciences

Pour le centre de la première semaine du mois d'Août (après-midi seulement) : 5

Pour le Centre des 6-16 ans, deux périodes (6 au 17 juillet et 20 au 31 juillet + 1er août), création de 18 postes (diplômés, stagiaires et non diplômés).

Tarifs par période :

Non allocataires CAF : 25

Allocataires CAF : 20 (1er enfant) et 15 à partir du 2e enfant.

Familles au quotient CAF inférieur à 503 : 15

Ces tarifs sont doublés pour les extérieurs.

Camping Ardennes : 8

Repas : 2,70

Participation aux excursions : 20 (Mer de Sable).

AUTORISATIONS DU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

Le conseil donne mandat au maire pour déposer au Tribunal Administratif un mémoire en réponse à un agent qui demande l'annulation d'un arrêté le concernant et un mémoire en réponse au recours déposé par l'entreprise CBS en litige avec la commune sur la fourniture de matériel.

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire, le conseil vote la modification du régime indemnitaire proposée par le maire.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL

Pierre-Jean DUFOUR obtient accord du conseil pour que le maire puisse signer une convention avec le Conseil Général dans le cadre des travaux de réfection des trottoirs sur la RD 159 (rue JB Lebas).

MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Dans le cadre de la reprise du terrain à la société Immo, le conseil vote à l'unanimité un transfert de 23 000 du compte 6615 vers les comptes 673 (pour 20 000) et 6227 (pour 3000).

CONVENTION POUR PAIEMENT ECHELONNE

Le paiement échelonné impose, pour pouvoir payer l'entreprise qui a assuré les travaux de mise en sécurité de la mairie , de passer une convention.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.